



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 73/22

### Objet

Système d'Assainissement  
– Commune de Damparis

### Secrétaire de séance

Stéphane CHAMPANHET

### Rapporteur :

Gérard FERNOUX-  
COUTENET

**Conseil Communautaire**  
**23 juin 2022**  
**Authume - 18h30**

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 57  
Nombre de procurations : 14  
Nombre de votants : 71  
Date de la convocation : 17 juin 2022  
Date de publication : 1<sup>er</sup> juillet 2022

### Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

### Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, J.P Lefèvre à C. Riotte, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

### Conseillers absents non suppléés et non représentés :

C. Demortier, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, N. Herrmann, L. Jarrot-Mermet C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

En matière d'assainissement, la commune de Damparis a été mise en demeure en 2019 par arrêté Préfectoral n°2019-02-12-003 :

- De réaliser, pour le 31 décembre 2019, un diagnostic du système d'assainissement de l'agglomération pour identifier les dysfonctionnements du système d'assainissement et pour élaborer un programme de travaux visant à les corriger,
- D'effectuer, avant le 31 décembre 2020, les travaux nécessaires à la mise en place d'une installation d'assainissement collectif permettant la collecte, le transport et le traitement avant évacuation des eaux usées produites par l'agglomération de Damparis, sans porter atteinte à la salubrité publique, à l'état des milieux naturels et aux éventuels usages sensibles.

La commune de Damparis a donc confié au bureau d'études Naldeo la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement.

Suite au transfert de la compétence assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ce schéma a été terminé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et ses conclusions ont été intégrées à l'étude générale menée sur l'ensemble du territoire du Grand Dole.

Ainsi, la mise en œuvre d'une nouvelle station d'épuration à Damparis (d'une capacité de 4 000 Equivalents habitants et de type boues activées) ainsi que la réhabilitation et le renforcement du réseau de collecte de Damparis apparaissent comme les travaux à conduire en priorité au niveau de l'agglomération grand doloise.

Ces travaux ont été estimés par le bureau d'études Naldeo, hors divers et imprévus mais avec études connexes et frais de maîtrise d'œuvre, à 3 000 000 € HT pour la station et 400 000 € HT pour les travaux de réseaux prioritaires.

Aujourd'hui, afin d'engager la démarche, il convient de recruter un maître d'œuvre pour travailler sur le projet global et réaliser le Dossier Loi sur l'Eau.

Le dossier Loi sur l'Eau, dossier réglementaire au titre de la Loi sur l'Eau du 30 décembre 2006, est un dossier prouvant la prise en compte au niveau du projet des impacts environnementaux sur les milieux aquatiques.

Le calendrier envisagé sur cette opération pourrait être le suivant :

D'ici la fin d'année 2022 :

- Recrutement d'un maître d'œuvre,
- Engagement de la réalisation d'un avant-projet et du dossier Loi sur l'Eau,

Année 2023

- Instruction par les Services de l'Etat du Dossier Loi sur l'Eau pour la station,
- Réalisation des premiers travaux de réhabilitation de réseaux,
- Mise à jour du projet de station d'épuration suivant les retours des Services de l'Etat,
- Consultation des entreprises et démarrage des travaux pour la station,

Année 2024

- Poursuite des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration pour une mise en service fin 2024 ou début 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** du calendrier prévisionnel de réhabilitation du système d'assainissement de la commune de Damparis,
- **VALIDE** le lancement d'une consultation pour recruter un bureau d'études pour la maîtrise d'œuvre sur le projet d'assainissement de Damparis (nouvelle station d'épuration et réhabilitations prioritaires des réseaux) et pour la réalisation du Dossier Loi sur l'Eau sur cette opération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les aides aux meilleurs taux auprès des financeurs potentiels,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter la Police de l'Eau pour une modification de l'arrêté afin de mettre à jour le délai de réalisation des travaux à conduire sur le système d'assainissement de Damparis.

Fait à Authume,  
Le 23 juin 2022,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Service Eau et Assainissement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Commune de Damparis

